

Option DROIT & AFFAIRES

LE CABINET DE LA SEMAINE

Rousseau & Sussmann, nouvelle boutique en droit pénal du chiffre

Arthur Sussmann et Alice Rousseau s'allient pour mettre sur orbite leur propre structure baptisée « Rousseau & Sussmann ». Cette dernière est positionnée sur le créneau de la défense pénale dans le domaine du chiffre, recouvrant ainsi le droit pénal fiscal, le droit pénal comptable et le droit pénal financier. Son champ d'intervention s'étend également au droit pénal économique, à savoir le droit du travail, de la santé et de l'environnement.

L'offre du cabinet se veut une réponse à la montée de la répression dans ces domaines, ainsi qu'au développement de la technicité de la matière pénale et à son internationalisation. Pour se démarquer, Rousseau & Sussmann compte notamment sur la double culture de ses associés. Diplômé d'HEC Paris (2010) et de Sciences Po (2008), Arthur Sussmann a travaillé pendant trois ans en audit et en finance



au sein du groupe Saint-Gobain, avant de rejoindre durant sept ans Kiejman & Marembert. Quant à Alice Rousseau, au cours de sa décennie chez Freshfields Bruckhaus Deringer, elle a débuté en tant qu'avocate fiscaliste durant quatre ans après



son Master 2 en droit des affaires et fiscalité et un certificat d'études spécialisées en droit fiscal. « Sur le marché du pénal, nous voulons faire valoir notre spécificité comptable, fiscale et financière, en plus de notre pratique juridique, met en avant Alice Rousseau. Nous souhaitons penser différemment la défense pénale en alliant technicité

et capacité à être imaginatif. » « Ces dernières années, le droit pénal fiscal et son prolongement le blanchiment de capitaux ont donné lieu à un certain nombre d'affaires emblématiques. La création de notre cabinet prend acte de ces tendances », complète Arthur Sussmann.